

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2020\_ 0104

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,**  
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. **VISKOVIC**, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE**

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour  
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour  
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

**Point 33 : Convention entre la Ville de Noisiel et le Département pour l'adhésion de la Commune au Fonds Solidarité Logement (FSL)**

- suite DEL2020\_ 0104

portant convention entre la Ville de Noisiel et le Département pour l'adhésion de la Commune au Fonds Solidarité Logement(2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui donne compétence aux Départements en matière de Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005,

**CONSIDÉRANT** que la convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Démunies (P.D.A.L.H.P.D.) d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.),

**CONSIDÉRANT** que le versement de la contribution de la commune s'effectuera auprès de l'Association Initiatives 77,

**CONSIDÉRANT** que l'Association Initiatives 77 présentera annuellement au Département un rapport comptable et financier,

**CONSIDÉRANT** que la présente convention prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2020,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 15 juin 2020,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Sithal TIENG, 1er adjoint au Maire chargé de la Solidarité, au Logement et au Handicap,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention avec le Département pour l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement.

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention, tous les documents afférents, ainsi que les avenants à venir se rapportant à la convention.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié au RAA le

30 JUIN 2020

30 JUIN 2020